



Seizième Conférence de la Convention de Nouméa

Seizième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

Conférence virtuelle - Apia, Samoa
02 septembre 2021

Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les activités menées entre juillet 2019 et juin 2021 relatives à la Convention de Nouméa et à ses protocoles

INTRODUCTION

1. Conformément à la règle 12(vi) du Règlement intérieur de la Convention de Nouméa, le Secrétariat informe les Parties des travaux et activités développés, coordonnés et menés par le Secrétariat entre juillet 2019 et juin 2021, afin d'aider les Parties à satisfaire à leurs obligations au regard de la Convention de Nouméa. Ces activités concernaient les domaines suivants :
 - A. travaux en matière de pollution marine dans le cadre du Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution ;
 - B. travaux de conservation marine et côtière dans le cadre du Programme de gestion de la biodiversité et des écosystèmes ;
 - C. étude de l'impact sur l'environnement (ÉIE) dans le cadre du Programme de surveillance et gouvernance environnementales.
2. La mise en œuvre des protocoles de la Convention relatifs aux déversements d'hydrocarbures et l'immersion de déchets a été menée à bien par le Conseiller Pollution du PROE grâce au financement de l'Organisation maritime internationale (OMI), qui se concentre principalement sur la pollution marine provenant des navires.
3. La Convention de Nouméa dispose de deux sources de financement :
 - A. les contributions des Parties (qui financent la Conférence biennale des Parties) ; et
 - B. un budget de fonctionnement pour les activités menées dans le cadre de la Convention (lequel se compose principalement d'une contribution annuelle des États-Unis d'Amérique au Secrétariat de la Convention).
4. Au cours de la période de deux ans écoulée, l'accent a largement été mis sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier s'agissant de l'élimination des déchets marins et de la pollution par le plastique grâce à la mise en œuvre du Plan d'action océanien pour les déchets marins 2018-2025.

5. Les activités de mise en œuvre du renforcement de capacité dans le cadre de la phase III du programme ACP AME (Accords multilatéraux sur l'environnement dans les Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) ont été initiées à la fin de l'année dernière. La phase III du programme ACP AME vise à renforcer les capacités et à aider les pays insulaires du Pacifique à satisfaire leurs obligations en tant que Parties des AME. Le PROE a fait office d'organisme de mise en œuvre pour les phases I et II, ainsi que pour la phase III en cours du programme ACP AME pour le Pacific Hub. La phase III est unique car elle inclut le renforcement de capacité et le soutien aux Parties dans la mise en œuvre de leurs obligations en vertu des conventions maritimes régionales (la Convention de Nouméa). Vous trouverez de plus amples informations sur la phase III du programme ACP AME et ses activités sous le point 7.3 de l'ordre du jour.
6. Le rapport sur les activités menées dans le cadre de la Convention de Nouméa est présenté ci-dessous, conformément aux articles concernés de la Convention et de ses protocoles.

Puisque la question des déchets et celle de la pollution sont transversales, bon nombre d'activités ont été menées dans la région avec pour objectif le renforcement de capacité dans la lutte contre les déchets et la pollution. Les activités ont été réalisées avec une approche holistique et intégrée en conformité avec les articles 6, 7, 10, 11, 15, 17, 18. Elles sont répertoriées dans le Tableau 1 intégré à ce rapport.

Article 6 : Pollution par des navires

- (a) Au cours de la période de deux ans couvrant 2019 et 2020, le Pacifique a réalisé deux ateliers régionaux visant à éliminer la pollution provenant des navires. Ceux-ci ont été rendus possibles grâce à l'appui financier de l'Organisation maritime internationale (OMI). L'atelier régional sur les eaux de ballast et le GloFouling s'est tenu en juin 2019 à Suva, aux Fidji, avec la participation de 35 personnes provenant de 15 États et territoires insulaires océaniques (ÉTIO).
- (b) Le Secrétariat a réalisé une évaluation de la conformité de Vanuatu à l'Annexe V de la Convention MARPOL et dispensé une formation nationale de réaction et de préparation face au déversement d'hydrocarbure à l'échelle.
- (c) Le Secrétariat a conclu un accord pour la lutte contre les déversements d'hydrocarbure avec Oil Spill Response Limited (OSRL) pour tous les ÉTIO avec l'appui financier du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce et le soutien technique de Maritime NZ (Autorité néo-zélandaise de la sécurité maritime). Il permettra une meilleure protection de l'environnement maritime contre les conséquences des déversements d'hydrocarbure.

Article 7 : Pollution d'origine terrestre

- (a) Le Secrétariat a fourni des orientations sur le développement de procédures opérationnelles standard pour l'exploitation d'une station de récupération de matériaux à **Nauru**.

Article 8 : Pollution issue des activités d'exploitation du fond marin

- (a) Le PROE est un membre actif de l'équipe technique du CORP qui fournit des avis techniques à la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la préservation et l'exploitation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ). Sous la direction du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS), le PROE soumet des avis techniques au CORP et aux États Membres quant à l'application du processus d'ÉIE pour les activités liées aux fonds marins. En tant que responsable technique reconnu du renforcement des capacités en matière d'ÉIE et d'ÉSE dans la région, le PROE a soutenu les petits États insulaires en développement dans l'examen technique du projet d'instrument international juridiquement contraignant pour la protection de la diversité biologique marine des zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ).

Article 10 : Traitement des déchets

- (a) Au cours de la période visée par le rapport, le Secrétariat n'a reçu aucune information relative à l'élimination des déchets en mer.

Article 11 : Stockage des déchets toxiques et dangereux

Les autres activités menées dans le cadre de cet article sont détaillées dans le Tableau 1 du présent rapport.

- (a) Déchets anciens sécurisés (12 tonnes de DDT et 600 000 litres d'huiles de transformateur contaminées aux BPC) en **Papouasie-Nouvelle-Guinée**.
- (b) Réserves d'amiante identifiées et sécurisées à **Nauru** en vue de travaux d'assainissement en 2021-2022.
- (c) Dix sites ont été identifiés pour assainissement en **Papouasie-Nouvelle-Guinée** et à **Nauru** via le projet ISLANDS du FEM et le programme PacWASTE Plus.
- (d) Les Fidji ont actualisé leurs plans nationaux de mise en œuvre pour la Convention de Stockholm.

Article 13 : Activités minières et érosion côtière

- (a) Les lignes directrices pour l'évaluation stratégique de l'environnement (ÉSE) dans les États et territoires insulaires océaniques (ÉTIO)¹ ont été adoptées lors de la deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE en 2020. Les lignes directrices ÉSE sont les premières du genre dans la région et parmi les premières à avoir été adoptées et utilisées dans le monde. Elles viennent compléter et s'inspirer des lignes directrices régionales sur les ÉIE. Les lignes directrices pour l'évaluation stratégique de l'environnement dans les ÉTIO ont été préparées de manière à appliquer l'ÉSE comme un outil destiné à soutenir la planification environnementale, l'élaboration de politiques et les prises de décisions éclairées. Elles fournissent un contexte sur l'utilisation et les avantages de l'ÉSE ainsi que des astuces et des guides sur le processus, notamment des études de cas, des boîtes à outils et des listes de contrôle pour mener à bien une ÉSE².
- (b) Les lignes directrices régionales relatives au renforcement de l'étude d'impact sur l'environnement pour les États et territoires insulaires océaniques sont toujours hautement estimées, officiellement reconnues et référencées par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement en tant que bonnes pratiques dans leur nouvelle approche commune et leur cadre de gestion environnementale et sociale, publié en 2020. C'est la première fois que la Banque mondiale fait mention d'une procédure ou norme externe dans leur système de sauvegarde et d'encadrement. Le Partenariat d'apprentissage du Pacifique (PLP-ESS) qui se compose du PROE, de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et de l'Université du Pacifique Sud, continue à promouvoir et à utiliser les lignes directrices régionales ÉIE du PROE comme ressource pour le renforcement de capacité des ÉIE dans la région pour le développement professionnel du personnel de réglementation de l'environnement national et le personnel du projet. Elles sont aussi utilisées pour les cours universitaires proposés par l'UPS.

¹ La rédaction des lignes directrices ÉSE ont commencé en 2018, et elles ont été diffusées auprès des pays Membres en 2019. Compte tenu du manque de retours détaillés sur le projet de lignes directrices ÉSE, un atelier a été tenu en présentiel sur les principes de l'ÉSE et une révision du projet a été menée par des représentants de 11 ÉTIO (États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nouvelle-Calédonie, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) en novembre 2019. Les principales informations du projet de lignes directrices ÉSE sont aussi fournies par l'EIANZ, l'IAIA, et NZAIA.

² L'évaluation stratégique environnementale (ÉSE) est un moyen d'analyser systématiquement les impacts environnementaux et socio-économiques connexes ainsi que les impacts cumulatifs des politiques, plans et programmes (PPP) afin de garantir l'optimisation des chances, l'atténuation des risques et d'envisager des alternatives aux premiers stades du développement des PPP.

- (c) Le Secrétariat poursuit sa collaboration avec les pays Membres en vue de produire des rapports sur l'état de l'environnement et des Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) pour renforcer les procédures de rédaction de comptes rendus, de suivi et de planification pour ce qui est du développement des infrastructures comme le développement du littoral et de l'activité minière. Lors de la période visée par le rapport, la **Papouasie-Nouvelle-Guinée** et les **Îles Salomon** ont réalisé leurs SNAGE respectives.
- (d) Le Secrétariat, par le biais de son Programme de surveillance et de gouvernance environnementale, a fourni des formations aux Îles Salomon, spécifiquement à la division minière du ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Électrification rurale et à la division de l'environnement et de la conservation du ministère de l'Environnement, des Changements climatiques et de la Gestion des catastrophes. Ces formations portaient sur le bon déroulement d'une formation ÉIE dans le secteur des mines.
- (e) Le Secrétariat, en tant que partenaire clé de la Conférence 2020 sur le climat dans l'océan Pacifique, a fait une intervention sur l'importance de l'ÉIE pour le développement durable, dans le but de susciter une prise de conscience.

Article 14 : Aires spécialement protégées et protection de la faune et la flore sauvages

(1) Écosystèmes océaniques et insulaires

- (a) Le Secrétariat soutient les Parties dans les négociations et les accords avec la Convention sur la diversité biologique pour le développement du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. À la suite d'un atelier régional organisé par le PROE, la région du Pacifique a plaidé pour un programme ambitieux sur les aires protégées, avec l'objectif d'atteindre une couverture de 30 % pour les aires marines protégées dans le nouveau cadre.
- (b) Le Secrétariat, à travers l'initiative sur la capture accessoire et la gestion intégrée des écosystèmes (BIEM) et en partenariat avec l'UICN, a soutenu les travaux des Membres dans les activités de planification spatiale marine et de développement de plans et de stratégies nationales pour l'océan au sein de leurs zones de souveraineté économique.
- (c) Le Secrétariat soutient toujours les pays du Pacifique dans les négociations sur l'instrument juridiquement contraignant du droit de la mer des Nations unies pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des zones situées au-delà des juridictions nationales, et plus spécifiquement pour la partie II qui concerne les outils de gestion par zone, dont les aires marines protégées.

(2) Biodiversité et aires marines protégées

- (d) Le PROE, avec la collaboration de la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature (PIRT) et la Nouvelle-Calédonie, a organisé avec succès la 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées en novembre 2020. Cet événement devait à l'origine se dérouler en présentiel plus tôt dans l'année, mais il a été repoussé et adapté en réunion virtuelle en raison de la pandémie de COVID-19. L'événement a couvert 21 pistes d'actions sur des questions prioritaires dans la région telles que les aires protégées, les espèces menacées, les espèces envahissantes, la pollution marine, la pollution terrestre, les menaces marines et bien d'autres. Un segment de haut niveau a donné lieu à la **Déclaration de Vermöore**, qui aborde les 21 pistes d'action pour la région. Ces actions ont été incluses dans Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées 2021-2025.

- (e) Un rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation dans le Pacifique insulaire a été élaboré au cours de la période 2019-2020. Il se penche sur les statuts et les tendances de 31 indicateurs environnementaux de la région dans 22 États et territoires insulaires océaniques et met à jour l'évaluation 2013 de l'état de la conservation de l'Océanie, en se concentrant sur la période 2015-2020. Une page internet interactive a été lancée en avril 2021 pour partager le récit numérique et les messages clés dans le rapport régional (<https://soec.sprep.org/>). Les informations présentes dans ce rapport régional se concentrent sur les priorités nationales et régionales. Chaque indicateur est cartographié pour faciliter la rédaction de rapport pour les accords prioritaires internationaux et les Objectifs de développement durable, afin de faire face aux défis actuels comme les changements climatiques, la pollution et l'extraction de ressources.
- (f) Le Secrétariat a apporté son soutien aux **Îles Cook** et au **Samoa** en couvrant les frais liés à l'utilisation d'internet par les participants aux réunions précédant la CdP de la Convention CDB. Cette aide a été financée dans le cadre de la phase III du programme ACP AME.
- (g) La phase II du Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées de l'UE et des pays ACP (BIOPAMA) a donné les résultats suivants :
- (i) Trois formations virtuelles ont été dispensées pour la **République des Îles Marshall**, le **Samoa** et les **Îles Salomon**, avec la participation de 60 fonctionnaires techniques et représentants d'ONG. Elles entendaient fournir aux participants les compétences suffisantes afin qu'ils soient en mesure de parcourir le Portail sur les aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP) et d'y trouver les données sur les pays, les ressources d'information et les outils de gestion des aires protégées pour les assister dans leurs activités quotidiennes. La formation les a aussi munis de capacités pratiques dans la collecte de données sur le terrain, l'utilisation d'appareil GPS, la saisie de données et la création de cartes de sites sommaires agrémentées de descriptions à l'aide du logiciel gratuit QGIS.
- (ii) Des analyses de données et des mises à jour sur les aires protégées ont été effectuées dans la Base de données mondiale sur les aires protégées (WPDA) pour les **Îles Cook** en 2019-2020. Ces données mises à jour à l'échelle mondiale aideront les **Îles Cook** à établir des rapports plus précis sur la couverture des aires protégées par rapport aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité, aux Objectifs de développement durables et à SAMOA Pathway (Orientations de Samoa).
- (iii) Le PROE, le bureau régional océanique de l'UICN et le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (WCMC-PNUE), ont co-organisé et fourni une formation virtuelle de 3 jours du 27 au 29 mai 2021 sur la Base de données mondiale sur les aires protégées, administrée par le WCMC-PNUE. Cette formation a permis aux participants de mieux comprendre l'importance de la gestion des aires protégées, de l'efficacité de l'information à l'échelle internationale, régionale, nationale ou pour un site précis. Elle leur a aussi appris le contexte, le rôle et le but de la Base de données mondiale sur les aires protégées. En outre, la formation constituait une opportunité de recueillir des commentaires utiles de la part des participants, qui contribueront à établir une dynamique de travail servant l'actualisation de la gestion des aires protégées et l'efficacité des données dans tous les Pays ACP.

(3) *Espèces menacées et migratrices*

- (h) La Base de données sur la recherche et le suivi des tortues marines (TREDS) a été mise à jour et le Secrétariat organise des formations sur son utilisation dans la région. Des traceurs et des applicateurs sont distribués, et un manuel de suivi et un programme de formation sont prévus.
- (i) Dans le cadre de la phase III du programme ACP AME, le Secrétariat a formé un partenariat avec Birdlife International pour développer un Plan d'action régional pour les espèces marines, qui fera partie d'une nouvelle série de cinq plans d'action.
- (j) La base de données « Strandings of Oceania » (échouements en Océanie) a été élaborée par le Secrétariat en soutien aux travaux de gestion et de suivi des échouements de mammifères marins dans la région.
- (k) Le Secrétariat appuie l'engagement des Parties auprès de la CITES et de la CMS. Le PROE est membre de deux groupes de travail de la CITES, dont le groupe de travail sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information. Il a participé à un atelier sur cette question en tant que membre de ce groupe le 14 décembre 2020.
- (l) Une examen actualisé portant sur les cétacés et les menaces principales existantes dans le Pacifique occidental et central est en cours de réalisation par un consultant.
- (m) Le Secrétariat a entrepris des activités cruciales en collaboration avec le programme de Partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin (PEUMP) et l'initiative BIEM :
- Évaluation du risque d'extinction des tortues marines dans la région.
 - Des consultants sont recrutés pour collaborer avec les autorités de la **Papouasie-Nouvelle-Guinée** et des **Îles Salomon** en vue de développer des plans d'action nationaux pour les requins, les oiseaux de mer et les tortues marines et des plans de gestion pour les crocodiles pour les Îles Salomon, mais aussi la révision des législations relatives à la gestion des crocodiles et à leur commerce en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
 - WWF Pacific mène un projet visant à améliorer l'application des mesures d'atténuation de la capture accessoire pour les espèces d'intérêt particulier dans la flotte océanique de pêche à la palangre à l'aide d'un programme d'extension basé sur les ports. Une formation est comprise pour les observateurs et équipages. Les boîtes à outils pour la capture accessoire des tortues marines sont distribuées auprès des navires palangriers des Fidji, et les mesures d'atténuation de la capture accessoires d'oiseaux de mer utilisant les lignes tori sont également en cours d'instauration.
- (n) Vous trouverez de plus amples informations en consultant la page suivante :
<https://library.sprep.org/sites/default/files/2021-03/SOEC-Indicator-21.pdf>.

(4) *Espèces envahissantes*

- (o) Au cours de la période visée par le rapport, trois projets multipays ont initié leur mise en œuvre :
- (i) La composante sur les espèces envahissantes du programme PROTEGE du FED-11 des PTOM, en soutien aux **territoires français** (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et **Wallis-et-Futuna**) et au territoire d'outre-mer du Royaume-Uni des **Îles Pitcairn** (5 240 000 EUR) ;
- (ii) Le FEM 6 a financé le projet de renforcement des capacités nationales et régionales pour réduire l'incidence des espèces non indigènes envahissantes sur les sites avec une biodiversité d'importance mondiale dans le Pacifique, en soutien à la **République des**

Îles Marshall, à Nioué, aux Tonga, et à Tuvalu en plus d'une composante d'envergure focalisée sur l'échelle régionale (6 252 489 USD) ;

- (iii) Le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce a financé le projet portant sur la gestion des espèces envahissantes dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique. Le Manaaki Whenua Landcare Research et le Département néo-zélandais de la conservation et le PROE sont partenaires de mise en œuvre (10 millions NZD). La composante du PROE pèse 2 448 000 NZD.
- (p) Le Service régional du Pacifique de soutien à la gestion des espèces envahissantes (PRISMSS) a été établi en vue d'étendre la gestion opérationnelle des espèces envahissantes dans le Pacifique. Cette question a été identifiée comme une lacune majeure grâce à un suivi régional des lignes directrices pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique. Les partenaires du PRISMSS sont BirdLife, Island Conservation, Manaaki Whenua Landcare Research, le Département néo-zélandais de la conservation, la CPS, le PROE et Wellington UniVentures. Sur le plan opérationnel, le PRISMSS est soutenu financièrement par le FEM, le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce et le PROE.
- (q) Réalisation d'un atelier régional Glofouling sur les espèces envahissantes maritimes et la gestion des eaux de ballast et de deux ateliers nationaux Glofouling sur les espèces envahissantes maritimes en partenariat avec l'OMI et les **Fidji**. Cela a permis de mieux protéger l'environnement marin des impacts des espèces marines envahissantes grâce à la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la lutte contre les espèces envahissantes provenant des bio-salissures des navires de la Convention sur la gestion des eaux de ballast.
- (r) Initiatives régionales :
- (i) Un cours de gestion pour le programme sur les espèces envahissantes a été tenu sur 5 semaines par le PRISMSS à Apia, au Samoa, à la fin de l'année 2019. Il a été suivi de plusieurs ateliers en ligne et complété par des documents et supports d'orientation et de formation qui ciblaient la gestion des espèces envahissantes.
- (ii) La plateforme Virtual Pacific Battler Lounge a été lancée pour offrir aux professionnels du Pacifique l'opportunité d'apprendre et de partager.
- (iii) Le travail de révision des *lignes directrices pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique* a commencé. Il s'agit d'une boîte à outils pour la biosécurité marine, qui intègre la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique dans la question des changements climatiques et d'autres secteurs, du financement durable des programmes nationaux de gestion des espèces envahissantes, de la normalisation des plans d'actions et stratégies nationales pour les espèces envahissantes (NISSAP), des plans de détection précoce et d'intervention rapide et des révisions de la législations sur la biosécurité.
- (s) Vous trouverez de plus amples informations en consultant la page suivante : <https://library.sprep.org/sites/default/files/2021-03/SOEC-Indicator-19-20.pdf>

Article 15 : Collaboration dans la lutte contre la pollution en situations d'urgence

Le Tableau 1 du présent rapport présente plus d'informations sur les activités menées en vertu de l'article 15.

Article 16 : Étude d'impact sur l'environnement

- (a) Outre les lignes directrices ÉIE et ÉSE, le Secrétariat continue de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'ÉIE en dispensant des ateliers de formation nationaux pour sensibiliser aux ÉIE et en fournissant une aide technique consultative aux régulateurs environnementaux des pays membres pour les ÉIE. Cette activité est maintenant appuyée par le PLP-ESS et la phase III du programme ACP AME.
- (b) En novembre 2019, la Banque mondiale, par le truchement du PLP-ESS, a financé le recrutement d'un consultant ESS (durabilité environnementale et sociale) au sein du Programme de surveillance et de gouvernance environnementales (SGE) au siège du PROE, afin d'aider à identifier les besoins de capacité pour l'ÉIE et l'ESS chez les Parties et les pays Membres du PROE, et de soutenir l'exécution d'initiatives de renforcement de capacité du PROE par le biais de l'équipe de planification ÉIE-SGE. Le consultant ESS a préparé une évaluation des besoins en formation pour les pays Membres du Pacifique et apporté son aide dans plusieurs initiatives de formations ÉIE et ESS. Les restrictions de voyage ont donné lieu à une série de modules de formation en ligne organisés par le PROE et la Banque mondiale. Ils portaient sur les formations régionales aux ÉIE, l'engagement des parties prenantes et l'évaluation de l'impact social dans le Pacifique. La formation virtuelle s'est tenue du 11 novembre au 3 décembre 2020 et a compté sur 200 participants venant de 9 ÉTIO, comprenant les Parties à la Convention de Nouméa suivantes : **États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Australie**. Des commentaires positifs ont été émis à l'issue de chacun des 8 modules de formation, qui confirmaient l'utilité et l'efficacité de la formation.
- (c) Dans le cadre du webinaire du PROE sur le thème de la transition vers un Pacifique post-pandémie en 2020, le Programme SGE du PROE a organisé un webinaire centré sur l'utilisation de l'ÉIE et l'importance d'intégrer les considérations environnementales dans la planification du tourisme durable. Ce webinaire, qui portait sur l'intégration de la question environnementale dans le tourisme durable pour la région du Pacifique, a réuni des intervenants provenant de l'Organisation du tourisme du Pacifique (SPTO) et du secteur du tourisme dans le Pacifique pour partager leurs points de vue et leur expertise sur l'importance à accorder à une gestion durable du tourisme, qui soit respectueuse de l'environnement. La participation au webinaire s'élevait à plus de 40 connexions distinctes, dont beaucoup étaient partagées dans le cadre de petites séances marquant la fin de la conférence, avec des participants d'**Australie, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis, des îles Salomon, des Fidji et du Samoa**. À la suite du webinaire, une formation ÉIE spécifique au secteur du tourisme a été demandée pour l'Autorité du tourisme samoan au Samoa, ainsi qu'une formation à distance pour le personnel de la SPTO aux Fidji en 2021.
- (d) L'assistance technique du Secrétariat pour l'examen des propositions et des procédures ÉIE/ÉSE des pays Membres comprenait la prestation et l'aide pour la révision et l'inclusion directes au sein de plusieurs législations nationales :
- **Nauru** : un projet de loi sur l'environnement incluant sa procédure d'ÉIE améliorée est maintenant adopté en tant que première Loi sur la gestion de l'environnement et les changements climatiques.
 - **Îles Cook** : examen du projet 2020 de règlement révisé sur l'environnement (exploitation minière des fonds marins) visant à mettre en lumière les lacunes et les conflits entre les procédures de délivrance des permis pour l'exploitation minière des fonds marins et les processus d'ÉIE.

- **Tokélaou** : projet de la première législation sur les ÉIE soumis au General Fono (parlement) pour approbation. La législation sur les ÉIE contribuera à l'élaboration du projet de règlement sur les ÉIE en attendant l'approbation de la législation sur les ÉIE. Ce travail a commencé en 2019 lors de la dernière formation sur les ÉIE en présentiel effectuée avant la pandémie puis poursuivie à distance en 2020 et 2021.
- (e) Outre les formations aux ÉIE, le Secrétariat continue de fournir une assistance technique aux pays Membres dans le cadre des principales étapes du processus d'ÉIE, notamment le développement des mandats des rapports d'ÉIE et l'examen de ces rapports. La formation aux ÉIE, accompagnée de cette assistance technique, a aidé à améliorer la confiance des pays dans leurs compétences en gestion et surveillance des ÉIE. Néanmoins, il existe toujours des difficultés dans la mise en œuvre des ÉIE dans la région du Pacifique, notamment un contrôle insuffisant des rapports d'ÉIE, une faible conformité des actions de supervision et d'application et un faible niveau d'engagement et de participation publique aux ÉIE. Le PROE travaille avec les pays Membres et les partenaires dans le but d'identifier des méthodes pour relever ces défis, notamment :
- encourager les gestionnaires d'ÉIE à établir des réseaux avec les autres agences gouvernementales et partenaires régionaux pour renforcer la conformité de leurs actions de supervision et application, et
 - souligner les opportunités d'implication du public lors des principales étapes du processus d'ÉIE, y compris l'identification, la définition de la portée et l'examen du rapport.

Article 17 : Coopération scientifique et technique

- (a) Le Secrétariat a entrepris de nombreuses activités en vue de renforcer le suivi environnemental et l'échange de données et d'autres informations scientifiques et techniques. Depuis 2018, le Secrétariat a fondé le réseau de portails sur les données environnementales du Pacifique, qui héberge 14 portails de données de pays ainsi qu'un nœud régional. Ce réseau est utile pour le partage et le stockage de données, mais surtout pour l'exploitation de ces données en vue de favoriser l'objectivité scientifique des pays, en incluant la Convention de Nouméa. En 2020, plus de 9 000 jeux de données étaient à la disposition de tous les membres. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://pacific-data.sprep.org/>
- (b) Le Secrétariat a soumis le rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation, qui reprend le statut des 31 indicateurs dont les aires protégées, la pollution, les espèces migratrices et autres, contribuant au suivi et à l'échange d'informations technique dans la région. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://soec.sprep.org/>.
- (c) Le Secrétariat, en tant que partenaire clé de la Conférence 2020 sur le climat dans l'océan Pacifique, a fait un travail de sensibilisation au moyen d'un exposé sur le caractère crucial de l'étude d'impact sur l'environnement.
- (d) Lors de la dixième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées et dans le cadre des Mesures de conservation de la nature pour un Pacifique résilient, le Secrétariat a fait une intervention sur l'importance des lignes directrices ÉIE pour le tourisme côtier sur le sujet « Outils pour faire avancer le tourisme durable favorisant la régénération de l'environnement ». ³ Le Secrétariat a aussi présidé une table ronde sur les menaces qui pèsent sur les espèces migratrices.

³ La pandémie a été l'occasion pour beaucoup des pays de notre région de repenser et d'ajuster le modèle du tourisme, notamment une transition vers un tourisme durable et régénératif, qui serait avantageux pour les communautés locales et

- (e) En février 2020, le Secrétariat a pris part à la réunion des négociateurs du Pacifique avec des représentants des pays du PIFS portant sur des questions relatives à la préparation à la réunion IGC4 pour finaliser la BBNJ. L'IGC4 a part la suite été reportée à cause de la pandémie et tous les travaux de soutien ont été menés à distance. Ils comprenaient la rédaction au nom des PÉID du texte d'un instrument international juridiquement contraignant sur le processus d'évaluation stratégique de l'environnement pour les activités dans le cadre de la diversité biologique des zones situées au-delà des juridictions nationales. La procédure proposée a été ensuite affinée à l'aide de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande afin de la présenter lors des négociations du PIFS avec d'autres Parties potentielles de la BBNJ. L'IGC4 et les touches finales de la BBNJ étant prévues pour le mois d'août 2021, le Secrétariat continue à soutenir les PÉID et le PIFS en vue de ces négociations.
- (f) Le Secrétariat a collaboré avec des conventions internationales, notamment la Commission baleinière internationale (CBI), notamment en organisant une séance pour le commissaire de la CBI pour le Pacifique en avril 2021.

Article 18 : Assistance technique ou autre

- (a) Le Département néo-zélandais de la conservation collabore avec le PROE en fournissant un officier détaché travaillant avec le TAMS (espèces menacées et migratrices), notamment sur la révision du Programme régional sur les espèces marines 2013-2017 et la mise à jour de nouveaux projets de plans.
- (b) Le Conseiller sur les espèces menacées et migratrices (TAMSA) a travaillé avec le Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution du PROE pour assister les Membres dans leur lutte contre les déchets plastiques en mer via la 4^e réunion du groupe d'expert ad hoc à composition non limitée sur les déchets marins et les microplastiques en novembre 2020.
- (c) Un programme de bourse dans le cadre de la bourse Lui Bell est en cours d'élaboration en vue d'appuyer les travaux de recherche d'un étudiant portant sur la Zone importante pour les mammifères marins du delta de Kikori, où les dauphins à bosse et les dauphins à aileron retroussé sont victimes de capture accessoire. L'initiative BIEM soutient également la recherche sur la capture accessoire du poisson-scie dans la même pêcherie.
- (d) Ateliers de renforcement de capacité pour les Parties à la CITES sur le développement de résultats non préjudiciables pour les espèces comme les concombres de mer, les bénitiers géants et les requins.
- (e) Le Secrétariat a fourni une aide technique à tous les pays insulaires du Pacifique sur les processus de compte rendu.
- (f) Le système de Base de données des îles du Pacifique pour le renforcement des capacités (PIDOC) a été révisé pour mieux rendre compte des activités de renforcement des capacités humaines dans la région.

les sites. Cette séance a permis de discuter de différents points de vues, outils et éléments permettant de créer un modèle touristique plus responsable et plus durable, régi par les valeurs humaines et la tradition et qui favorise l'intérêt des communautés.

Tableau 1 :

But	Activités	Article(s) concerné(s)
<p>But 1 : Réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques et de tous les déchets sur la santé humaine et l'environnement grâce à une gestion respectueuse du cycle de vie, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus, dont Pacifique plus propre 2025, et réduire considérablement les rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol au moyen des activités suivantes</p>	L' OMI (Organisation Maritime Internationale) a réalisé un examen de l'Annexe V à la Convention MARPOL de Vanuatu pour veiller à sa conformité.	6, 15
	Le partenariat Swire Shipping Moana Taka vise à traiter les déchets anciens, les déchets de faible valeur et les déchets non commerciaux. 50 chargements ont été expédiés depuis l'Australie, les Fidji, les Îles Marshall, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et le Samoa à destination de l'Australie, de Kiribati, de la Malaisie, du Samoa, de Singapour et du Vietnam.	7, 11
	La construction et la mise en service d'une infrastructure à petite échelle dans les ÉFM ont permis la collecte et le transfert des fûts d'huiles usées vers un conteneur-citerne ISO T14 plus grand pour l'exportation offshore.	
	Des ressources de formation pour la gestion des déchets médicaux ont été développées et préparées en vue de leur distribution et de leur utilisation par les stations au Timor Leste pour les aider à traiter les stocks de déchets et les nouveaux matériaux (la distribution n'a pas eu lieu à cause des restrictions de voyage liées à la pandémie).	
	L'examen de six incinérateurs de déchets médicaux a été effectué. Des contrats de réparation ont été signés, mais les restrictions de voyage n'ont pas permis la réparation.	
	Adoption d'un cadre juridique, le Plan d'action océanien pour les déchets marins 2018-2025, pour coordonner les activités dans la région et les doter de ressources.	
	Mise en œuvre du Plan d'action océanien pour les déchets marins 2018-2025 via la négociation de propositions visant à obtenir le financement à hauteur 16 millions AUD auprès du projet POLP de l'Australie, de 20 millions USD auprès du programme ISLANDS du FEM7 et de 3 millions EUR auprès du projet SWAP de l'AFD.	7, 11, 17, 18
	Obtention d'un financement de l'AFD à hauteur 3 millions EUR pour le projet SWAP (S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique) en vue d'accroître les investissements dans la mise en place d'actions de gestion de lutte contre les déchets des huiles usagées, les déchets marins, les déchets de catastrophe et pour un financement durable.	
	Développement, en concertation avec les communautés, de 9 plans de gestion des déchets issus de catastrophes pour renforcer la préparation aux catastrophes naturelles et la reconstruction après celles-ci.	
	Réalisation fructueuse de l'Écologisation des Jeux du Pacifique 2019 au Samoa par le Comité idoine co-présidé par le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement et le PROE, avec la participation du bureau des Jeux du Pacifique, de l'Autorité du tourisme samoan, du ministère des Femmes et du Développement communautaire et social, du ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports, du PNUE et de l'Association de recyclage et de gestion des déchets du Samoa. Le soutien des bailleurs a joué un rôle essentiel dans la réussite de l'Écologisation des Jeux, notamment l'Agence française de développement (AFD), le Haut-Commissariat britannique à Apia, la campagne Océans propres du PNUE, le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, le gouvernement de Samoa, Pure Pacific Water, le programme de volontariat Peace Corps, Samoa	7, 17

But	Activités	Article(s) concerné(s)
	Pure Water, le PROE, le partenariat Swire Shipping Moana Taka et la société Zerobags en Nouvelle-Zélande.	
	Des lignes directrices sur la gestion des déchets de catastrophes sont en cours d'élaboration.	6, 7, 11, 15, 17, 18
<p>But 2 : Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de gestion des déchets, incluant les produits chimiques, les déchets dangereux, les déchets produits par les navires et les avions, les déchets plastiques marins et autres débris marins (institutionnels) au moyen des activités suivantes.</p>	Le PacWaste Plus a apporté un appui financier à la manifestation autour de la Conférence sur les plastiques pour renforcer les connaissances et les capacités du secteur des déchets et des cadres de l'administration nationale concernant la gestion des déchets et la récupération des plastiques.	6, 7, 11
	Les Îles Cook, la République des Îles Marshall et le Samoa ont effectué des études de faisabilité pour aider à concevoir des systèmes de financement durable.	
	Réalisation d'évaluations législatives approfondies et de documents nationaux sur les options pour 14 pays insulaires du Pacifique (et le Timor-Leste).	
	Le <u>Guide pratique de la gestion des déchets solides</u> distribué dans les ÉTIO a fourni des orientations pour traiter correctement les questions relatives aux déchets sur la base des leçons acquises. Le guide a complété les formations à la gestion et à l'exploitation des décharges pour les ÉFM, la RIM, et le Samoa .	6, 11, 18
	Quatre groupes de travail techniques (déchets de catastrophe, recyclage, déchets marins et déchets dangereux) ont été constitués pour fournir une assistance technique supplémentaire dans la mise en place des aspirations formulées dans les résultats de la Table ronde pour un Pacifique propre 2018.	6, 7, 11, 15, 17, 18
	Les évaluations de référence de la gestion des déchets dans la RIM, les ÉFM et le Samoa ont permis de recueillir des informations pertinentes pour les engagements nationaux.	
	Le PACPLAN 2019, approuvé à la 29 ^e réunion du PROE pour la CdP15 à la Convention de Nouméa, organisée avec l'aide de l'Autorité australienne pour la sécurité maritime (AMSA) et de Maritime New Zealand (Autorité néo-zélandaise de la sécurité maritime). Il permettra une meilleure protection de l'environnement maritime contre les conséquences des déversements d'hydrocarbure.	6, 15
	Conclusion d'un accord pour la lutte contre les déversements d'hydrocarbure avec Oil Spill Response Limited (OSRL) pour tous les ÉTIO avec l'appui financier du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce et le soutien technique de l'Autorité néo-zélandaise de la sécurité maritime. Il permettra une meilleure protection de l'environnement maritime contre les conséquences des déversements d'hydrocarbure.	
	Directives sur la prévention des polluants organiques persistants utilisés (uPOPs) et sur la sensibilisation aux produits chimiques : Considérations sur la sensibilisation menée dans le cadre du projet d'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable (GEFPAS), qui comprenait des mesures visant à réduire les émissions d'uPOPs et à améliorer la gestion des produits chimiques dans tous les secteurs, y compris l'agriculture.	7, 11
La poursuite des programmes de sensibilisation et d'éducation sur la pollution par les déchets chimiques aux Fidji, aux Îles Cook, aux ÉFM, à la RIM, et au Samoa a permis de progresser dans certains flux de déchets spécifiques et sur les sujets traités comme le plastique à usage unique, la récupération des ressources, la collecte des déchets, les dépôts de conteneurs, entre autres.	7, 11, 17	

But	Activités	Article(s) concerné(s)
	<p>Les évaluations des besoins en matière de renforcement des capacités ont été réalisées dans 8 PIP, à savoir le Samoa, les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la RIM, et les ÉFM.</p> <p>Les <u>ateliers sous-régionaux sur la gestion des déchets en cas de catastrophe</u>, organisés au Samoa avec la sous-région de la Polynésie (Samoa), la sous-région de la Mélanésie (Fidji, Îles Salomon) et la sous-région de la Micronésie, ont permis d'établir des liens entre les bureaux nationaux de gestion des catastrophes et les bureaux de gestion des déchets pour une meilleure préparation aux catastrophes.</p> <p>Des concertations sur le <u>Guide régional sur la gestion des déchets générés par des catastrophes</u> visent à fournir des directives sur la façon de d'aborder le problème des déchets générés par des catastrophes.</p> <p>Des étudiants de l'Université nationale du Samoa et le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (MRNE) du Samoa ont profité d'une formation pratique sur la collecte de données sur les déchets et ont fait un rapport lors du nettoyage des rivières (avant les XVI^e Jeux du Pacifique). Les étudiants de l'Université nationale du Samoa et le MRNE ont profité d'une formation d'audit sur les déchets, qui a servi à effectuer l'audit sur les déchets lors des XVI^e Jeux du Pacifique ; les données sur les déchets ont fait l'objet d'un compte rendu dans le cadre du rapport sur la durabilité de l'initiative d'Écologisation des Jeux.</p> <p>La présence des ÉTIO, lors du 8^e et 9^e Forum régional Asie-Pacifique sur les 3 R tenu en Inde et en Thaïlande, a permis d'accroître les connaissances sur les tendances actuelles en matière de recyclage et de créer des réseaux avec des recycleurs asiatiques.</p>	7, 11, 18
<p>But 3 : Valoriser les ressources à partir des déchets et des polluants par le compostage (récupération des nutriments), le recyclage (récupération des matériaux), la valorisation énergétique et d'autres mesures afin de minimiser les déchets et contribuer au développement économique et social au moyen des activités suivantes.</p>	<p>Lancement du <u>Système régional de surveillance des déchets</u> qui sera mis au point pour mesurer le taux de détournement des déchets de décharge.</p> <p>La Consigne fonctionnelle pour réduire les emballages a été mise en place dans les ÉFM et récemment dans la RMI pour réduire au minimum les flux de déchets mis en décharge.</p> <p>L'association du Samoa pour le recyclage et la gestion des déchets (la première du genre dans la région), avec son plan stratégique quinquennal, a ouvert la voie au développement de partenariats entre les secteurs public et privé et encouragé les Îles Salomon à créer une association similaire.</p> <p>Des associations semblables pour le recyclage ont été fondées aux Fidji et aux Îles Salomon et offrent la promesse d'un réseau efficace de recyclage dans la région.</p> <p>Le Secrétariat a fourni des orientations sur le développement de procédures opérationnelles standard pour l'exploitation d'installations de récupération de matériaux à Nauru.</p> <p>Une assistance technique a été offerte au Samoa pour le développement d'un projet pilote pour la récupération de ressources à partir des déchets.</p> <p>L'association du Samoa pour le recyclage et la gestion des déchets a bénéficié d'une assistance technique pour ses activités de terrain, en particulier pour ce qui est de la sensibilisation pédagogique et l'élaboration de propositions de projets.</p>	7, 11

But	Activités	Article(s) concerné(s)
<p>But 4 : Améliorer le contrôle des déchets et de la pollution des milieux récepteurs afin de permettre la prise de décisions éclairées sur les mesures appropriées pour protéger la santé humaine et l'environnement et pour réduire les dommages environnementaux y afférant au moyen des activités suivantes.</p>	<p>Le Système régional de surveillance des déchets a été mis en place dans le cadre d'un atelier régional axé sur l'approfondissement des indicateurs cibles, en se fondant sur le cadre des résultats du WMPC.</p> <p>Assistance technique fournie à tous les PIP sur les processus de rapport nationaux.</p> <p>Progression des audits nationaux sur les déchets entrepris pour tous les PIP en collaboration avec PacWastePlus, POLP, le Fonds d'infrastructure régional océanien (PRIF), la Banque mondiale, le PNUE et JPRISM2.</p> <p>Planification commencée pour le développement du Système régional de surveillance des déchets.</p> <p>Aide fournie pour les rapports sur l'état de l'environnement de Tuvalu et de Nauru.</p> <p>Données d'audit sur les déchets exploitées pour développer les politiques de gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Îles Cook – pour documenter le système de « consignation et de frais de récupération à l'avance » compris dans le développement de la loi sur les déchets solides et dangereux. ○ ÉFM – pour élaborer des projets visant à gérer les déchets organiques générés à Chuuk et à Yap. ○ Nauru – pour documenter le système de « consignation et de frais de récupération à l'avance » et la réalisation d'un plan national de recyclage. ○ Samoa, Îles Salomon – pour documenter le système de « consignation et de frais de récupération à l'avance » et le développement d'infrastructures pour traiter les déchets prioritaires. <p>Préparation de plans de mise en œuvre individuels nationaux, fondés sur le Plan de mise en œuvre d'un Pacifique plus propre 2021-2025.</p> <p>Données des audits sur les déchets téléversées dans le portail de données d'Inform.</p> <p>Collaboration continue avec le Projet de gestion des déchets pour l'océan Pacifique (POLP), le Fonds d'infrastructure régional océanien (PRIF), la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et JPRISM II pour la publication des données sur les déchets collectées dans les différents projets au sein des portails de données d'Inform.</p> <p>Aide fournie à 14 PIP (et au Timor-Leste) pour l'élaboration de plans nationaux d'éducation et de sensibilisation avec une mise en œuvre prévue pour la période 2021-2024.</p> <p>Les données issues des audits sur les déchets seront utilisés pour le Prospectus d'investissement régional pour la gestion des déchets afin d'encourager les investissements dans la région et aider les pays à susciter de l'intérêt autour de la récupération de ressources à partir des déchets problématiques.</p>	<p>6, 7, 11, 15, 17, 18</p>
